



Extrait du registre des arrêtés du Maire

N° 127 T 26

Objet : *Réglementation temporaire du stationnement sur le parking de l'Espace Sarah Bernhardt – Festival de Jazz Dixie Days les 22, 23 et 24 mai 2026*

VU les articles 2212-1 à 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R 417-10 du Code de la Route

VU la demande présentée par les organisateurs du Festival de Jazz

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de l'Espace Sarah Bernhardt, **du 22 au 24 mai 2026.**

Article 2 : Les Services Techniques de la Ville mettront en place les barrières et la signalisation réglementaire.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées dans les formes prévues par les règlements en vigueur.

Article 4 : Les véhicules gênants pourront être enlevés par la fourrière.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Sainte-Adresse, les Agents de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire Divisionnaire du Havre, Monsieur le Commandant du Corps Urbain du Havre et les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte-Adresse, le vingt-huit avril deux mil vingt-six.



Le Maire